

Demande de dérogation au caractère public de la soutenance (huis-clos)

Article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat :
« La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel **par le chef d'établissement** si le sujet de la thèse présente un caractère de confidentialité avéré. »

1. Cadre de la demande

Conformément à l'article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, si la thèse présente un caractère confidentiel avéré, une **dérogation au caractère public de la soutenance** (soutenance à huis-clos) peut être demandée, dans un délai minimal de 3 mois avant la soutenance, par le doctorant ou la doctorante à la présidente de l'université Paris-Saclay.

La demande motivée doit être fournie au service chargé des soutenances en même temps que la demande de désignation des rapporteurs et du jury.

- Si la **thèse est classée confidentielle** par l'Université Paris-Saclay, alors les **rapporteurs et les membres du Jury**, qui auront à connaître le contenu de la thèse, devront avoir établi et signé un **engagement de confidentialité** avant qu'un exemplaire de la thèse ne leur soit fourni.
- Si la **soutenance à huis-clos** est autorisée, le **public** qui assistera à la soutenance devra alors avoir signé un **engagement de confidentialité** avant d'être admis à entrer dans la salle où se tiendra la soutenance le jour de la soutenance. A noter qu'une soutenance à huis-clos ne peut se tenir en visioconférence.

Les engagements de confidentialité signés devront être remis au service chargé des soutenances et transmis à la bibliothèque lors du rendez-vous pour le dépôt légal de la thèse, afin que les conditions de confidentialité puissent être prises en compte.

2. Demande motivée

Titre de la Thèse :

Ecole doctorale :

Date de soutenance prévisionnelle :

Nous soussignés,

civilité, nom, prénom du directeur ou la directrice de thèse

et

civilité, nom, prénom du doctorant ou de la doctorante

sollicitons, de madame la présidente de l'Université Paris-Saclay,

- une dérogation au caractère public de la soutenance de doctorat, pour une thèse présentant un caractère confidentiel avéré
- le classement confidentiel de la thèse pour une durée de mois.

Nous sommes informés que la soutenance de doctorat ne pourra avoir lieu à huis-clos que sous réserve d'un accord préalable de confidentialité avec les rapporteurs et les membres du Jury et d'un engagement de confidentialité du public.

Nous sommes également informés qu'une soutenance de doctorat à huis-clos doit s'accompagner de restrictions sur la diffusion de la thèse.

Nous certifions que les toutes les alternatives au huis-clos ont bien été explorées¹ et qu'elles ne permettent pas d'évaluer les travaux de manière satisfaisante ou qu'elles ne permettent pas de garantir la confidentialité des travaux.

Motif(s) de la demande² :

.....

.....

.....

.....

.....

¹ Par exemple : Fourniture de graphes ou données sans unité ou adimensionnés par un coefficient gardé confidentiel.

.....

² Fournir toute pièce justificative élément permettant de justifier cette demande – par exemple, la copie d'un contrat de collaboration de recherche avec une clause de confidentialité, la copie d'un échange de mail avec le service chargé du dépôt des brevets

<i>Nom, prénom, date et signature du doctorant ou de la doctorante</i>	<i>Nom, prénom, date et signature du directeur ou de la directrice de thèse</i>
<i>Nom, prénom, date et signature du directeur ou de la directrice de l'unité de recherche</i>	<i>Nom, prénom, date et signature du directeur ou de la directrice de l'unité de recherche</i>
Avis favorable / défavorable <input type="checkbox"/> à la confidentialité de la thèse <input type="checkbox"/> à la soutenance à huis clos	Avis favorable / défavorable <input type="checkbox"/> à la confidentialité de la thèse <input type="checkbox"/> à la soutenance à huis clos

La présidente de l'Université Paris-Saclay, Sylvie Retailleau :

- accorde la demande de dérogation au caractère public de la soutenance de doctorat, pour une thèse présentant un caractère confidentiel avéré
- autorise le classement de la thèse comme confidentielle pour la durée demandée,

A Paris-Saclay, par délégation de la présidente de l'université Paris-Saclay, Sylvie Retailleau, la vice-présidente adjointe pour le doctorat, Sylvie Pommier,